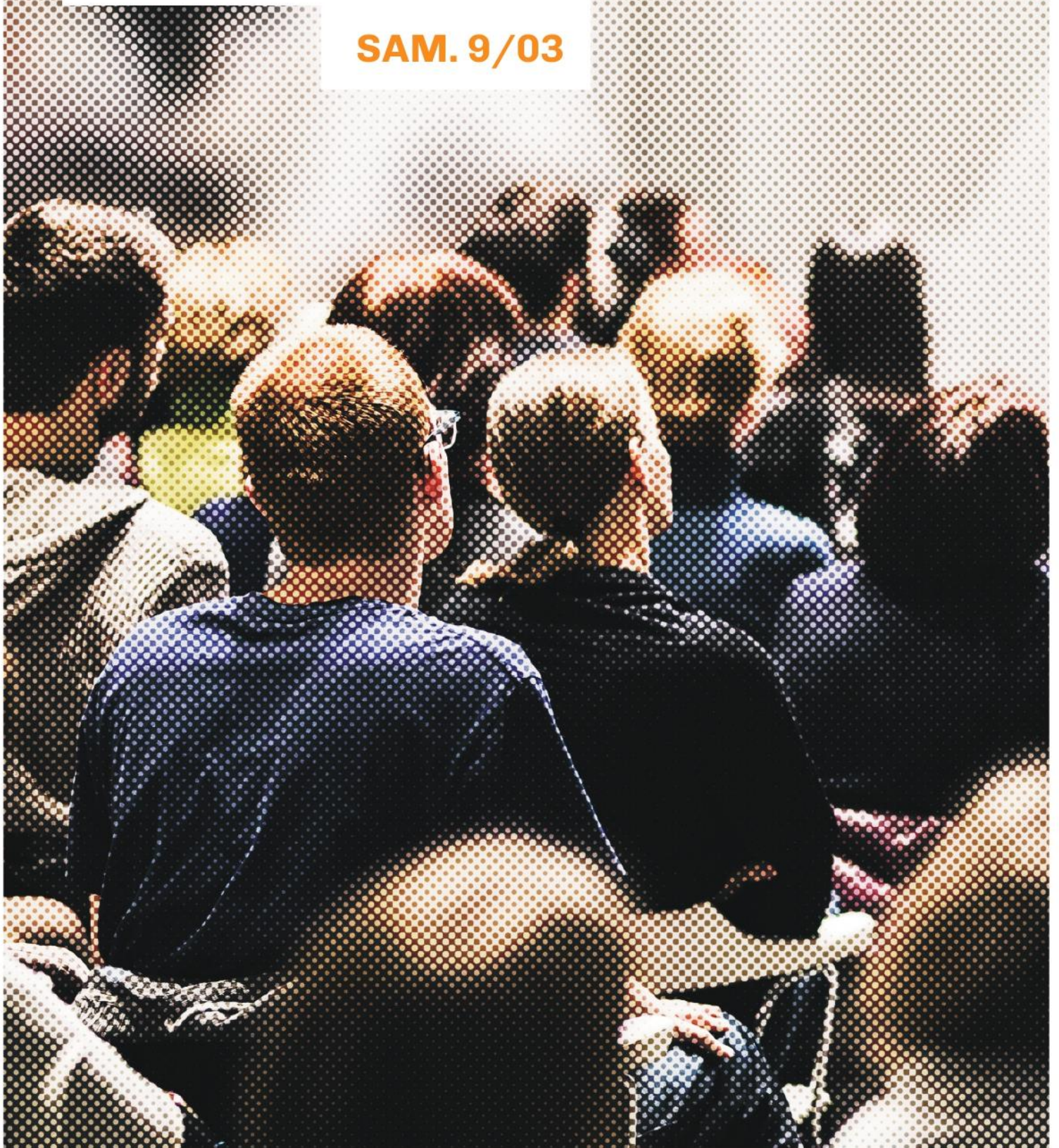




BAS-PAYS
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DE QUARTIER
COMPTE-RENDU

SAM. 9/03



COMPTE-RENDU – PREMIÈRE ASSEMBLÉE DU QUARTIER BAS-PAYS

9 MARS 2024 – CENTRE SOCIAL JACQUES BREL – 10H

Animation :

- François DECHY, Maire
- Élodie CASANOVA, Maire-adjointe en charge de l'assemblée
- Mélanie VION, Chargée de mission démocratie locale

Intervenant :

- Vincent PRUVOST, Maire-adjoint à l'Urbanisme, l'Aménagement – Mobilités et la Lutte contre les pollutions

Compte-rendu :

- Rémi NOLOSSET, Conseiller technique démocratie locale et relation population

40 personnes à peu près étaient présentes.

Ordre du jour :

- Actualités du quartier
- La politique d'urbanisme dans la ville et le quartier
- Temps d'échange sur la sécurité des enfants sur les trajets domicile-école
- Agenda de la démocratie locale
- Éléments de réponses aux questions reçues

Vous pouvez consulter le support PowerPoint utilisé lors de la présentation sur le site internet de la Ville.

INTRODUCTION

(Élodie CASANOVA)

Rappel des règles pour des échanges constructifs : écoute, respect du point de vue de chacun, partage de la parole et respect du cadre posé et du temps fixé.

Mme Élodie CASANOVA, Maire-adjointe en charge de l'assemblée du Bas-Pays et de la Petite enfance rappelle son rôle d'adjointe de quartier, soit celui d'une élue de proximité devant faciliter le dialogue entre les habitants, la Ville, les autres élus thématiques et parfois les autres collectivités.

Mail : assembleedequartier.baspays@ville-romainville.fr

Prise de rendez-vous au **01.49.15.55.49**

POINT D'INFORMATION SUR LES ACTUALITÉS DU QUARTIER

(Élodie CASANOVA, Mélanie VION)

- Un vote a eu lieu pour nommer trois voies du quartier sur la zone de la ZAC de l'Horloge. Les résultats sont : La rue Alice Sollier, la rue Berthe Kolochine et la venelle Madeleine Pelletier (pour en savoir plus : [Site internet Ville - Nouveaux noms de rues](#)).
- Après une concertation (atelier du 17/01/2024, liens : [compte-rendu](#) + [support](#)) un site a été retenu pour accueillir le futur marché, à savoir l'espace de stationnement en face de l'ex-Franprix sur l'avenue Gaston Roussel, devant la pharmacie. Un des principaux critères est l'indisponibilité de l'autre site étudié jusqu'en 2027 alors que le site retenu permettra d'accueillir le marché avant l'été 2025.
- La ligne de métro 11 desservira la place Carnot d'ici au mois de juin (pour en savoir plus : [Site internet Ville - Extension ligne métro 11](#)).
- La Ville a lancé le permis de végétaliser qui permet aux habitant·e·s, après le dépôt d'une demande auprès des services municipaux via un formulaire, d'obtenir l'autorisation de végétaliser des zones de terre disponibles dans l'espace public. (pour en savoir plus : [Site internet Ville - Permis de végétaliser](#))

À la suite de la remarque d'une habitante il est signalé que les comptes-rendus des assemblées seront consultables dans les espaces de proximité et à l'Hôtel de Ville.

LA POLITIQUE D'URBANISME DANS LA VILLE ET LE QUARTIER

(Élodie CASANOVA, Vincent PRUVOST)

Vincent Pruvost présente la politique d'urbanisme et son contexte, en rappelant que la ville connaît aujourd'hui une densification très forte. Elle induit la question de l'accès à un service public de qualité pour tous·tes les habitant·e·s alors que les besoins croissent très rapidement. Il s'est agi **depuis 2020 d'opérer une refonte de la politique d'urbanisme** dans trois directions : faire la ville avec les habitants et non les promoteurs (concertation, ville à taille humaine), faire une ville pour tous et toutes (plus d'équipements publics, mixité de l'habitat) et offrir un meilleur cadre de vie en protégeant l'environnement (plus d'espaces verts, enjeux de biodiversité). Vincent Pruvost précise que le PLUi définit ce qui peut être fait ou non en matière d'urbanisme et qu'il est central dans l'attribution de permis de construire par la Ville (vérification de la conformité des projets au PLUi).

Il présente ce qui a concrètement été fait depuis 2020 :

- 1^{ère} Modification du PLUi → Mise en place d'un moratoire sur les projets immobiliers avec la mise en place de PAPAG (Périmètres d'attente d'un projet d'aménagement global) et préservation des espaces verts avec la mise en place d'EPP (espaces verts protégés).
- 2^{ème} Modification du PLUi → Mesure contre la transformation du pavillonnaire en immeuble (nouvelle indice T très protecteur) et pour la conservation de la trame verte (renforcement de la protection sur les arbres d'alignement).

Le PLU (à l'échelle municipale) est devenu en 2020 le PLUi (à l'échelle du territoire d'Est-Ensemble) impliquant que la ville n'ait plus directement la main sur les modifications du PLU, donc sur un grand nombre de choix en matière d'urbanisme. Dans ce contexte la Municipalité et les habitants doivent continuer à se mobiliser pour garantir la continuité des principes mis en œuvre lors des deux premières modifications. Sur le quartier des Bas-Pays ces principes se sont traduits par les résultats suivants : moins de densité, des hauteurs limitées, de nouveaux équipements publics et des espaces publics et paysagers plus nombreux à venir et davantage de mixité sociale.

La 3^{ème} modification à venir porte sur 4 axes : la renaturation (plus d'espaces verts), la compatibilité des activités productives (maintenir les activités en limitant les nuisances), la déclinaison des documents stratégiques (abords du T1, plan local de mobilités) et la simplification du document (harmonisation). Elle fera l'objet de **2 réunions publiques (mai/juin)** et d'une enquête publique.

Par ailleurs **une révision patrimoniale** portant sur la protection du patrimoine bâti aura lieu également. Elle fera l'objet de **3 réunions publiques (mai/juin)** et d'une enquête publique également.

Vincent Pruvost invite les habitants à se saisir du sujet important pour le devenir du quartier, plus largement de la ville. Les remarques et besoins des habitants pour une meilleure qualité de vie peuvent être communiqués dès maintenant à l'adresse mail plui@ville-romainville.fr. Ils seront pris en compte et relayés par la Ville.

TEMPS D'ÉCHANGE SUR LA SECURISATION DES TRAJETS DOMICILE-ÉCOLE

(Élodie CASANOVA, Mélanie VION)

Élodie CASANOVA rappelle les attentes fortes des habitants du quartier sur ce sujet. Ce temps permet d'ouvrir le débat et **laisser l'expertise citoyenne s'exprimer** afin d'explorer des pistes d'amélioration dans la sécurisation des trajets domicile-école pour les enfants. Cela permettra ensuite aux services d'approfondir ce sujet sur la base de premiers éléments remontés. Une concertation plus poussée pourra être organisée si besoin.

Les besoins et remarques exprimés par les participant-e-s :

- ↪ Besoin d'un agent au niveau du passage piéton situé en face de **l'école Hannah Arendt pour sécuriser** les traversées.
- ↪ **Danger des traversées piétonnes de la rue Gaston Roussel** au niveau d'Est Ensemble ou de la rue Louise Dory.
- ↪ **Mur menaçant de s'effondrer rue Docteur Vaillant.** *M. le Maire répond que la procédure juridique est en cours et que Novaxia à qui le mur appartient a été mis en demeure.*
- ↪ Proposition de mise en place **d'effigies d'enfants pour inciter à ralentir** avenue Gaston Roussel.
- ↪ Nécessité de **faire ralentir les automobilistes sur les rues suivantes : rue du Docteur Parat, rue Paul de Kock rue de la Poix verte ainsi que sur l'avenue Vaillant.**
- ↪ **Troncs d'arbres tombés sur les balustrades qui sont coupantes** et pourraient présenter un danger **face au cimetière.** *M. le Maire répond que cette partie relève de la Corniche des forts qui avait jusqu'ici peu de moyens, mais à partir de juin IDF Nature va prendre le relais dans sa gestion. Une des priorités sera de mettre des grilles dignes de ce nom pour la rendre visible la journée tout en la protégeant.*
- ↪ Déploiement d'une **signalétique plus claire** pour que les automobilistes sachent qu'ils circulent dans une **zone avec des établissements scolaires.**
- ↪ Idée de **définir les principaux parcours piétons du quartier** et de le faire avec les services de la Ville et la Police Municipale pour identifier les difficultés et enjeux.

Des habitants pointent l'incompréhension quant au sens de cette discussion et demande que la Ville agisse. *M. le Maire répond que la Municipalité est dans l'action mais souhaite concerter et donner la parole aux habitant-e-s pour identifier au mieux les besoins.*

LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS PARTICIPATIFS

(Élodie CASANOVA, Mélanie VION)

DANS LE QUARTIER :

- 24/05 → Réunion d'information pour la présentation du **plan d'action de la Gestion Urbaine Sociale de Proximité** des Bas-Pays (18h – Centre social Jacques Brel) – Elle concerne le quartier de l'Horloge délimité par l'avenue du Docteur Vaillant, la rue Louise Dorry, l'avenue Gaston Roussel, la rue du Docteur Parat et une partie de la rue des Chantaloups.
- Chantiers participatifs de la **micro-ferme** Paul de Kock d'ici l'automne

DANS LA VILLE :

- 18/03 au 10/04 → Candidatures pour le nouveau **comité des Retraités**
- 26/04 → Réunion d'information sur la **place Carnot** (19h – Hôtel de ville)
- 12/05 → Réunion d'information sur le **Tram T1** (18h – Hôtel de ville)

SUR EST ENSEMBLE :

- Mai/juin → Réunions publiques sur le **PLUi**
- Mai/juin → Réunions publiques sur **l'étude patrimoniale**

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES AUX QUESTIONS REÇUES

(M. le Maire, Élodie CASANOVA)

63 questions reçues comprenant : formulaires en ligne, mails, formulaires papier, questions sans réponse notées dans le CR précédant et éléments issus des post-it et des feuilles d'expression libre de la présentation du dispositif faite en janvier). La répartition par thématique est la suivante :

- Urbanisme et espace public : 19
- Mobilités : 10
- Economie, emploi commerces : 9
- Petite enfance, éducation et jeunesse : 8
- Tranquillité publique : 8
- Propreté : 5 (mais revient sporadiquement dans d'autres questions)
- Services publics : 2
- Transition et nature en ville : 2

Après regroupement des questions proches ou similaires, nous avons formulé 25 réponses.

THÈME 1 - COMMERCES :

Question 1 : Il y a un vrai **besoin d'un marché** aux Bas-Pays, quand l'aurons-nous ?

- **RÉPONSE :** Le sujet est abordé dans le point d'actualités. Une concertation regroupant un questionnaire et un atelier ont eu lieu entre fin 2023 et début 2024 pour sonder les habitants sur deux options d'implantation et s'exprimer sur leurs besoins. À l'issue de ce processus, le site retenu permettra donc d'accueillir le marché avant l'été 2025 au niveau de la pharmacie des Bas-Pays.

Question 2 : À quand l'arrivée **de nouveaux commerces** ? Notamment alimentaires et de services ? Pourquoi ne pas s'entendre avec le Paddock ?

- **RÉPONSE :** Le quartier des Bas-Pays s'est développé très vite, avec une très forte augmentation démographique. Cependant les besoins n'ont pas été anticipés y compris concernant les commerces. Les collectivités ne peuvent intervenir dans la destination des commerces qu'en amont des projets lors de négociation avec les promoteurs au moment du dépôt de PC. Or ce n'était pas le choix de l'ancienne majorité que de favoriser des loyers modérés favorables à l'implantation de commerces de proximité et répondant aux besoins des habitants. Aujourd'hui nous procédons autrement et faisons des cellules commerciales un enjeu majeur des négociations avec les promoteurs. Par ailleurs, nous avons choisi de développer un marché qui répondra à certains besoins. Après l'échec du Franprix des grandes enseignes alimentaires ont bien été approchées par la Municipalité, mais aucune n'a finalement souhaité porter de projets dans le quartier.

Concernant le Paddock, il s'agit d'une propriété privée, nous ne pouvons leur imposer quoi que ce soit. Une discussion a été ouverte, mais nous ne partageons pas les mêmes objectifs en termes d'installation de commerces de proximité.

Question 3 : Il y a un vrai besoin d'un laboratoire d'analyses médicales.

- **RÉPONSE :** Cette remarque rejoint la question de l'implantation des commerces, avec les mêmes contraintes en termes de compétences et de temporalité. Dans le cadre de la programmation commerciale de la ZAC de l'Horloge la Ville a bien identifié le besoin pour la création d'une activité de cabinet médical, voire d'une activité de laboratoire d'analyse médicale sur le quartier des Bas-Pays.

Cette activité est d'ailleurs déjà prospectée par l'investisseur qui a acquis la majorité des locaux commerciaux en rdc des programmes de logements de la ZAC de l'Horloge situés le long de l'avenue Gaston Roussel. Nos services et notre adjoint en charge travaillent à ce que ce type d'activités puissent s'installer, mais tout ne dépend pas de la Ville et nous ne pouvons pas nous avancer plus à ce stade.

Par ailleurs aujourd'hui nous avons identifié un problème concernant les analyses à domicile. En effet INOVIE a racheté les structures qui possédaient les laboratoires à Romainville sur les communes aux alentours, et qu'ils ne défraient plus les infirmiers libéraux ce qui a mis frein aux prélèvements à domicile. Nous avons écrit un courrier à INOVIE pour leur signaler les conséquences de leurs choix en termes d'accès à ce service.

THÈME 2 - PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION :

Question 4 : Développer l'offre petite enfance et mettre en place un service accueil famille.

- **RÉPONSE :** C'est un sujet qui a déjà été abordé lors de la présentation de l'assemblée de quartier. Ce n'est pas à proprement parlé une compétence de la Ville, mais nous considérons qu'il est de notre responsabilité de nous y investir parce qu'il y a un vrai besoin. Mais à nouveau se croisent la croissance démographique importante et le manque d'anticipation. Nous avons doublé l'offre municipale en termes de places. Mais c'est par 10 qu'il faudrait le faire pour répondre aux besoins, et nous ne pouvons pas le faire, surtout que la population continue de croître. Aux Bas-Pays nous manquons de foncier cependant, la Ville vient d'acquérir un pavillon à proximité de l'école Véronique et Florestan qui sera aménagé en MAM (Maison d'assistante maternelle), avec pour objectif une ouverture en 2025.

Les chiffres de notre bilan sur toute la ville sont les suivants : 10 places supplémentaires fin 2023 au sein des crèches municipales grâce à la relocalisation du multi-accueil Louis Aubin devenu la nouvelle crèche Yvonne Sulot. Nous avons amélioré de +21% de temps d'accueil au sein des crèches entre 2019 et 2022.

La maison de l'enfance regroupe le multi-accueil, le relais petite enfance ainsi que la ludothèque. Un agent d'accueil est présent pour répondre aux premières questions et orienter vers les bonnes démarches. Le guide de la petite enfance (qui doit être amélioré prochainement) est disponible sur le site.

(<https://www.ville-romainville.fr/annuaire/722/933-maison-de-l-enfance.htm>)

Question 5 : Est-ce qu'il y aura **de la place dans les écoles du bas pays** pour scolariser mes enfants à la rentrée 2025 pour la primaire et 2026 pour l'entrée en école maternelle ? Quel sera le nombre d'enfants par classe ? Un nouveau groupe scolaire en projet est bien attendu en 2027 ?

- **RÉPONSE :** Une école de 18 classes est prévue aux Bas-Pays sur un foncier sur l'avenue du Docteur Vaillant et sera livrées pour la rentrée 2027. Lors du Conseil municipal du (29/02) nous avons dû voter la modification à titre provisoire de la sectorisation des établissements scolaires du premier degré vers la commune de Pantin. En effet, En attendant l'ouverture de cette nouvelle école, les enfants du secteur ouest des Bas-Pays entrant en maternelle (autour des avenues du Colonel Fabien et des Bretagnes comprenant la rue de l'Aviation, la rue Maneyrol, la rue du Capitaine-Guynemer, la moitié de l'avenue du Docteur Vaillant et la rue des Bergeries) seront accueillis à l'école maternelle Hélène Cochenec de Pantin.
Les enfants en primaire sont sectorisés sur l'école Gabriel Péri depuis la rentrée 2023. Dans l'attente de l'ouverture, un travail d'anticipation important est conduit par les services municipaux (aménagement des écoles – mise en place d'une sectorisation intercommunale avec la Ville de Pantin, navette pour conduire les enfants à l'école Gabriel Péri) afin d'offrir aux familles une scolarisation au plus près de leur domicile. Le nombre d'enfants par classe varie d'une année sur l'autre dans le respect des normes établies par l'Education nationale (entre 21 et 27 élèves).

Question 6 : Qu'en est-il de la **re-sectorisation** des collèges, du **troisième collège** et de l'implantation d'un **nouveau lycée** ?

- **RÉPONSE :** Début février nous avons eu des nouvelles sur la sectorisation votée par le Conseil Départemental, cela correspond à ce qui avait été annoncé. Ils ont exposé la croissance des effectifs de plus de 20% entre 2013 et 2019 à Romainville. Les projections indiquent une continuité de cette croissance à venir et, sur le constat que sans re-sectorisation le collège Courbet aurait un surplus d'élèves correspondant à 1 à 2 classes et le collège Houël 1 classe les choix suivants ont donc été fait par le Département :
- Dès la rentrée 2024 un déplacement de plusieurs rues du Centre-Ville affectées à Courbet vers le collège Houël, donc un mouvement interne à la commune qui compense le surplus de Courbet à Romainville.
- Pour la rentrée 2025 un déplacement d'un segment des Bas-Pays vers le collège Héritier à Noisy-le-Sec, segment considéré comme le plus dynamique et représentant une bonne partie du dépassement à venir des capacités de Houël.
- Pour la rentrée 2025 aussi, un transfert d'une petite partie de la Cité Gagarine et d'un secteur pavillonnaire proche du Collège Marie Curie aux Lilas vers ce même collège.

C'est un choix que le Département fait sans avoir abouti au moindre consensus dans sa concertation. Nous ne considérons pas ce choix comme satisfaisant sans la garantie de l'implantation d'un troisième collège aux Bas-Pays.

Les élu·e·s romainvillois·e·s sont engagé·e·s pour obtenir un 3ème collège et nous sommes en discussion avec le Département, dont c'est la compétence. Mais cela nécessite aussi une mobilisation intelligente des habitants et des parents, en parallèle de celle de la Ville et

qu'elles soient bien articulées. Il faut néanmoins prendre conscience qu'au mieux nous ne pourrions le voir sortir de terre que dans 4 ou 5 ans. En attendant il faut trouver des solutions pour éviter les classes surchargées.

Le lycée romainvillois est prévu, après un travail mené pour convaincre la Région, dont c'est la compétence. Il ne sera pas installé aux Bas-Pays mais ce sont 800 places qui sont envisagées sur le foncier du stade J. Guimier appartenant à la ville. Seul ce foncier comprenait les caractéristiques (taille, forme, coût financier, etc.) permettant d'envisager la construction d'un lycée. Cela vient répondre à un besoin de continuité éducative sur la commune et éviter l'éclatement de tous nos lycéens vers 5 lycées et l'éloignement des jeunes des services de la Ville (que ce soit le sport, le service jeunesse ou les problématiques de prévention).

THÈME 3 - PROPRETÉ :

Question 7 : Qu'en est-il du nettoyage des espaces verts sur **la rue de la Commune de Paris** et **l'Avenue Gaston Roussel** ? La Rue de la Commune de Paris est aussi dans un mauvais état avec des rues et des trottoirs dégradées. Au 21, **rue J.J Rousseau** des débris et encombrants sont laissés dans la rue. **L'Avenue de Metz** également est très sale.

- **RÉPONSE :** À Romainville, et *a fortiori* aux Bas-Pays, en termes de propreté nous avons un défi, c'est là encore celui de l'augmentation du nombre d'habitants. Une ville de 25 000 habitants se nettoie plus aisément qu'une ville de 35 000 habitants et surtout se salit moins vite. Aujourd'hui nous avons un prestataire, SEPUR, qui nettoie la ville pour nous. L'un de nos enjeux pour arriver à améliorer le cadre de vie sur cet aspect, c'est d'intensifier notre suivi de la prestation. En cela les signalements des habitants peuvent être utiles, s'ils sont accompagnés du lieu exact, de l'heure et de la date.

Outre ce contexte global concernant la propreté à Romainville, à la lecture des questions nous avons décidé de les traiter comme un signalement classique, en passant par nos canaux habituels avec nos services techniques et en bout de chaîne notre prestataire SEPUR. Contact : purbaine@ville-romainville.fr, 01 49 20 93 94.

Sur la rue de la Commune de Paris il est intervenu le 27 février dernier. Par ailleurs le service Espaces Verts a été sollicité en interne pour un nettoyage plus régulier des noues. Cette rue, niveau voirie, est nettoyée une fois par semaine, le vendredi ou le mardi selon l'état constaté de la rue par balayage mécanisé. La vigilance des citoyens pour nous dire si cela est fait correctement, à la bonne fréquence nous est très utile.

Nous menons un travail de suivi de ce type de prestations, et de l'état de la propreté en général et vos remarques et relais sont des ressources.

Le ramassage des déchets est un sujet plus complexe parce qu'il est de la compétence d'Est Ensemble, il s'agit aussi de mieux articuler les deux (car les ordures qui restent longtemps dans nos rues les salissent).

L'avenue Gaston Roussel est nettoyée quotidiennement de l'avenue des Bretagnes jusqu'à la rue Paul de Kock. Cependant, se pose les problèmes habituels en termes de

propretés, entre nombre d'habitants croissant, donc nombre d'usagers croissant de la voirie, et incivilités, qui ont pour conséquence que nos rues se salissent plus vite. Par ailleurs il y a des enjeux spécifiques liés à cette rue qui peuvent en expliquer l'état et qui doivent entrer dans notre réflexion commune pour en améliorer la propreté. D'abord il y a la présence de la déchetterie, qui suppose un transport de déchets plus importants, ensuite il y a le passage de nombreux camions poubelles qui ne sont pas toujours étanches.

Après vérification auprès de nos services nous pouvons vous dire que l'avenue de Metz est par ailleurs nettoyée une fois par semaine, le vendredi, par un balayage mécanisé. La question qui se pose est alors de savoir à partir de quand elle est de nouveau sale pour interroger l'intensification des passages.

(Angle rue Jean Jacques Rousseau/Gaston Roussel) -> La demande du Conseil Syndical de la Manufacture nous a déjà été adressé par d'autres voix, Elodie CASANOVA a pu échanger avec le conseil syndical et nous avons pris en considération cette demande, en intervenant auprès d'Est Ensemble. Le ramassage correspond en effet à leur compétence. La directrice du service concerné s'est rendue sur place et des mesures correctives sont en cours. Si la situation se répète, il faut maintenir un contact entre l'élue de quartier et les habitants pour répéter la manœuvre ou trouver d'autres solutions. C'est un modèle d'échanges pour régler ce type de problèmes en mettant en relations des romainvillois, votre adjointe de quartier, nos services techniques et les services d'Est-Ensemble et qui devrait intéresser les habitants qui vivent des situations similaires sur les moyens constructifs pour parvenir à une solution. Par ailleurs Sequano, à qui appartient la rue, est en contact avec nous et le conseil syndical pour mettre en place une solution plus durable.

THÈME 4 – FISCALITÉ :

Question 8 : J'ai vu dans la lettre d'information numéro 4 que **les taxes foncières augmentaient de 60% dans le bas pays**. Pouvez-vous nous donner une idée du montant auquel elles s'élèveront à notre installation effective en 2025 ?

- **RÉPONSE :** La lettre d'information n°4 de la Zac de l'Horloge indique bien qu'il y aura une augmentation de 60% des charges foncières et ce sera bien le cas. Cependant il ne faut pas confondre taxe foncière et charge foncière. La taxe foncière concerne bien les habitants propriétaire tandis que la charge foncière s'applique aux promoteurs uniquement. Il est bien question ici de charges foncières et non de taxe. Nous comprenons l'inquiétude mais elle procède d'une confusion. L'augmentation de ces charges foncières correspond à la volonté d'améliorer le bilan financier de l'aménagement de la ZAC pour augmenter les ressources financières que nous pourrons investir dans les services publics dont nous avons besoin. Les particuliers ne sont donc pas concernés. Les impôts fonciers eux, devraient maintenant rester stables jusqu'à la fin du mandat.

THÈME 5 – SANTÉ :

Question 9 : Quand la **maison de santé pluridisciplinaire** ouvrira-t-elle ? Avez-vous déjà des professionnels de santé prêts à s'y installer ?

- **RÉPONSE :** Les MSP sont des **structures privées de soin de proximité**, labellisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), permettant **l'exercice coordonné sur le territoire**. L'idée est de créer un espace dédié à la coordination des soins au plus près de la population grâce au partage de compétences. Un projet de déménagement sur le quartier dans des locaux plus grands est en cours de discussion, et soutenu par la Municipalité. Cela permettrait un passage de sa superficie de 136m² à 245m². Le bâtiment sera livré mi-2025 pour une installation effective début 2026. Dans la mesure où c'est un déménagement, il y a en effet déjà 6 professionnels de santé et l'objectif serait d'arriver à 9/10 professionnels grâce au gain de superficie.

THÈME 6 – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE :

Question 10 : **L'avenue du Dr Vaillant est très dangereuse pour amener les enfants** à l'école car les automobilistes roulent très vite, il y a beaucoup de passage, le trottoir demeure en éboulement d'un côté, des dépôts sauvages sont faits régulièrement (en ce moment, des bidons d'huile moteur usagés), des déchets et bouteilles en verre éclatées... La sécurisation du passage piéton à la sortie de **la sente des Chantaloups** se pose aussi.

- **RÉPONSE :** Sur l'avenue du Dr. Vaillant, la Ville a mis en demeure le propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires afin d'éviter que le mur ne tombe. Le dernier courrier est parti début février et nous n'avons toujours aucun retour. Une sécurisation a été faite, avec des barrières installées, nous pouvons dans la réflexion qui suivra sur la sécurisation des trajets vers l'école envisager des moyens concrets de mieux sécuriser l'espace. Un radar pédagogique et un coussin berlinois ont aussi été installés. Il faut également prendre en compte le fait que nous sommes sur la ZAC de l'Horloge, ce qui supposera à terme une réhabilitation de la rue. Le secteur Biocitech et Coteaux font partie de la dernière phase. Sur la Sente des Chantaloups, une remise en état du mobilier urbain par la régie voirie a été effectuée.

Question 11 : La **rue Louise Dory** est souvent prise à **contresens**.

- **RÉPONSE :** Est-ce que c'est toujours le cas ? Le problème c'est que le plan de circulation sur la commune, Bas-Pays compris, est très resserré. Or l'accès à l'îlot autour de la rue a été rendu difficile du fait de travaux qui avaient un fort impact sur le plan de circulation ces derniers mois. Ils demandaient de faire un détour important. C'est cette situation qui a conduit à augmenter la circulation dans le sens interdit. Depuis les travaux sont terminés et la Police municipale (PM) a verbalisé plusieurs fois. Il apparaît désormais à la PM que le sens unique est respecté. Si néanmoins un grand nombre d'infractions sont encore constatées nous vous invitons à en informer votre adjointe de quartier.

Question 12 : Il y a presque tous les **soirs des jeunes qui se regroupent** devant le centre Jacques Brel et fument de la drogue.

- **RÉPONSE** : Nous l'avons signalé à la Police municipale, qui a effectué 23 passages de sécurisation sur le dernier trimestre. Ils étaient cependant étonnés dans la mesure où ils sont rarement appelés dans ce secteur pour ce type de problèmes. La première chose à faire, cela reste, jusqu'à minuit, de contacter notre Police municipale (et la Police nationale ensuite).

Outre le volet répressif, le centre social cité est aussi un moyen d'action en lui-même, en proposant des activités et en représentant un moyen de prévention. Or nous avons à Romainville renforcé les centres-sociaux avec une augmentation de leur fréquentation globale depuis 2020 de 70%.

Nous menons également une réflexion pour développer la médiation, qui pourrait contribuer à réduire ce type de problème et représenterait un outil de prévention supplémentaire.

THÈME 7 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NATURE EN VILLE :

Question 13 : Il n'y a aucune **borne pour les déchets alimentaires** aux alentours de **la rue Guynemer**. Nous faisons partie des quartiers 'test' donc nous avons une poubelle personnelle pour les déchets alimentaires mais cette poubelle n'est ramassée qu'une fois par semaine et c'est trop peu. Il y a des odeurs et des asticots au bout de quelques jours.

- **RÉPONSE** : Une fois de plus les assemblées nous permettent d'identifier un problème, qui pourrait faire l'objet d'un travail avec Est-Ensemble, dont c'est la compétence. Cependant comme vous le signalez, il s'agit d'un quartier test et d'une expérimentation. Il est donc primordial que vous formuliez des retours car la situation n'est pas figée. Ce nouveau dispositif peut rencontrer dans sa phase de test des difficultés. Dans l'immédiat notre service propreté, qui est en contact régulier avec Est-Ensemble, a été prévenu et le signalement réalisé entre services vers Est-Ensemble. Pour autant nous invitons avant toute chose les habitants à signaler également à Est-Ensemble, les premiers concernés, ce genre de problèmes. Vous pouvez vous adresser aux services techniques mais aussi aux élus du Conseil de Territoire en charge du dossier. Contact services techniques : 0.805.055.055 ou services.est-ensemble.fr.

Par ailleurs, dans ce cas précis, sur les plans d'Est-Ensemble vous êtes bien dans une zone de ramassage pour les biodéchets. Néanmoins rue du Capitaine Guynemer vous restez à proximité de la borne à déchets alimentaires 59, située à l'angle de l'avenue du Colonel Fabien et de la rue Jules Jaslin.

Question 14 : Il y a un **manque d'espaces vert au Bas-Pays** et il faudrait planter des arbres sur l'avenue Gaston Roussel et électrifier le bus 145 pour moins polluer. J'espère que la future place devant la fondation d'art sera aussi végétalisée massivement.

- **RÉPONSE :** La Corniche des forts représente déjà de grandes surfaces d'espaces verts ouverts au public. C'est déjà un accès non négligeable à ce que nous considérons comme le poumon de notre Ville et pour lequel nous menons un travail conséquent afin en améliorer la gestion. Cette proximité place les Bas-Pays dans une meilleure situation que les Trois-Communes par exemple comme l'indique une étude d'Est-Ensemble (2020) évaluant l'accessibilité et la disponibilité des espaces verts. Néanmoins nous cherchons à végétaliser davantage le quartier en créant notamment une continuité verte entre la Corniche des forts et le canal, qui comprendra une voie verte et un nouveau square sur l'avenue du Docteur Vaillant. C'est aussi le cas d'une renaturation à venir de la rue du Docteur Parat qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie paysagère. Nous pouvons ajouter la végétalisation du cimetière ancien, qui sans représenter un espace vert disponible participe de la végétalisation de la Ville. Par ailleurs l'implantation d'un espace vert est en réflexion sur la rue Jean-Jacques Rousseau faisant suite au choix de l'implantation du futur marché. Tous ces projets conduiront à améliorer encore davantage les indicateurs et le cadre de vie des habitants des Bas-Pays.

Sur l'avenue Gaston Roussel et sa végétalisation, il apparaît aux vues des questions reçues que beaucoup de problèmes et de besoins s'expriment sur cette rue. Elle est cependant départementale cela signifie que nous n'avons pas la main sur son aménagement. Nous menons un travail avec le Département pour penser un potentiel projet de réhabilitation, qui pourrait peut-être intégrer la question d'une végétalisation plus dense entre autres.

L'électrification des bus dépend de la RATP, nous n'avons sur eux qu'un pouvoir d'influence, c'est-à-dire leur signaler un besoin. Néanmoins nous travaillons d'ores et déjà avec eux au maintien de certaines lignes, la poursuite de la desserte et le respect des limitations de vitesse pour lesquels nous les sollicitons déjà.

THÈME 8 – ESPACE PUBLIC :

Question 15 : La circulation piétonne entre la **rue de Paris** et le canal (traversée de la RN3 et des « trottoirs » devant Batkor) **ne permet pas de se déplacer en sécurité** tant pour les personnes valides que pour les personnes en mobilité réduite. Nous assistons depuis des mois à **une détérioration des abords de la rue de bas pays**, qui longe le cimetière et la forêt. En effet des branches d'arbres sont tombés en abîmant les barrières de métal qui resserrent la forêt adjacente.

Les Bas-Pays connaissent **beaucoup de travaux**, quand est-ce qu'ils prendront fin ?

- **RÉPONSE :** Les Bas-Pays, en plein développement, connaissent en effet beaucoup de travaux, entre les nouveaux bâtiments et les interventions nombreuses sur la voirie publique. Tous ces travaux ne sont pas le fait de la Ville. Concernant les travaux dans le domaine public on observe une multiplication des interventions que nous avons pourtant essayé dès 2020 de limiter, en tentant d'obtenir une mutualisation des efforts des entreprises privées concessionnaires de nos sous-sols. Mais ces entreprises pour beaucoup autrefois publiques et aujourd'hui privées ne sont pas tenues d'y procéder et nous avons bien souvent des calendriers d'interventions incohérents les uns avec les

autres qui s'additionnent. Par ailleurs il faut aussi voir ces travaux comme la conséquence de la densification, qui demande de revoir les réseaux qui ne sont pas adaptés. Plus spécifiquement, en termes d'électricité, la présence dans le quartier d'un poste électrique a amené ENEDIS à entamer de gros travaux en raison d'inquiétudes sur la vétusté du réseau à proximité.

Pour les abords de la rue des Bas-Pays La chose a été signalée aux services techniques pour assurer, sur les parties dépendant des compétences de la Ville, la sécurité des piétons. Mais la gestion de la forêt de la Corniche des forts dont il est question n'appartient pas directement à la Ville, mais à un syndicat qui en a la gestion. D'abord ce syndicat a peu de moyens pour gérer la forêt, ensuite le mode de gestion est actuellement en discussion pour une reprise par Île-de-France Nature, reconnue pour sa compétence en matière de gestion d'espaces verts. Ainsi à partir de mai / juin c'est IDF Nature qui en assura la gestion. La bonne nouvelle c'est qu'ils auront plus de moyens et pourront davantage intervenir dans ce genre de situations. Le remplacement des barrières par des grilles sera d'ailleurs une priorité.

Pour la rue de Paris si nous identifions bien correctement la localisation de l'espace qui pose un problème, ce dernier se trouve sur la commune de Bobigny. Par ailleurs la question identifie bien la problématique de la compétence (départementale) et du calendrier des futurs travaux, la rue étant concernée par le futur T3Zen, mais aussi des projets comme l'installation d'un Pôle d'excellence économie circulaire (PEECS) comprenant un accès au canal sécurisé et convivial (espace de vente et de restauration).

Question 16 : Quelles actions sont prévues pour l'état de l'avenue de Metz et de la rue de la Commune de Paris ?

- **RÉPONSE :** Entre la RN3 et la rue Jean Jacques Rousseau la rue de la Commune de Paris est dans un état neuf, en revanche entre la rue Jean-Jacques Rousseau et l'avenue Gaston Roussel un réaménagement et des réfections sont prévues dans le cadre de la ZAC de l'Horloge. Le calendrier actuel indique que ce serait fait en 2025 mais il est possible que cela évolue.

L'avenue de Metz relève entièrement de la compétence du Département. Nous leur avons signalé le besoin sur Romainville de travaux la concernant. Cependant cette voie départementale, comprenant l'avenue de Metz et la rue de Paris, est partagée entre notre commune et celle de Bobigny. L'axe est situé entre deux zones concernées par des aménagements en cours ou à venir, comme la ZAC de l'Horloge à Romainville et la Zac Ecocité à Bobigny. Elle se trouve aussi à proximité du Sycatom concerné par un projet d'aménagement. Elle est par ailleurs concernée par le TZen3 qui va passer dessus et qui nécessite un réaménagement complet de la voirie de façades à façades. L'ensemble de ces calendriers peuvent avoir des conséquences sur les éventuelles interventions du Département.

Question 17 : Il y a un manque d'éclairage dans le Chemin du Trou Vassou et au niveau de l'abri bus du 145 Raymond Queneau – Route de Noisy.

- **RÉPONSE :** Sur le chemin du Trou Vassou, est une zone noire pour la biodiversité, l'absence d'éclairage est volontaire. La question pourrait éventuellement se poser à nouveau au second semestre 2024 avec le nouveau gestionnaire de la région, IDF Nature, qui va gérer le parc de la Corniche des forts à qui appartient la rue. Cependant cela entre en conflit avec un enjeu qui est celui de préserver des zones sans éclairage sur l'espace de la Corniche des forts dans le but de préserver la faune des nuisances liées aux lumières, et ce sur un territoire très urbanisé où chaque espace peut compter. Pour l'éclairage de l'abri bus Raymond Queneau – Route de Noisy, le signalement a été transmis aux services techniques et une remise en état est prévue.

Question 18 : La rue, rue du Capitaine Guynemer, n'a pas eu la visite du salage des rues ! Pas de bacs contenant du sel aux alentours.

RÉPONSE : La situation que nous avons connue pendant l'épisode neigeux cet hiver nous a permis de constater un certain nombre de besoins et de dysfonctionnements et nous amènent à repenser les modes d'interventions et à mieux prévoir ces situations, rares, et difficiles à anticiper. Ainsi sur le secteur pointé, il y a une commande en cours pour l'hiver prochain afin de procéder à plusieurs interventions de bac à sel :

- À proximité de Guynemer.
- Sur la rue de la commune de Paris.
- Et sur les nouveaux aménagements/voies réalisés autour de la ZAC de l'horloge.

THÈME 9 – STATIONNEMENT :

Question 19 : Il y a **problème de stationnement** sur tout le quartier, notamment pour les PMR et particulièrement sur l'avenue Gaston Roussel et la rue du Capitaine Guynemer.

- **RÉPONSE :** À Romainville nous sommes à présent beaucoup plus nombreux il y a donc plus de voitures. Or avant 2020 des permis de construire ont été délivrés comptant moins de places de parking que d'appartements. Cela s'est fait aussi sous l'angle d'une anticipation de l'arrivée de réseaux de transports structurant mais dans l'immédiat cela crée des difficultés. De fait il est et restera impossible que la ville donne 12m² (taille moyenne d'une place de stationnement) pour stationner sa voiture à chaque Romainvillois-e. Nous avons à peu près 4000 places dans l'espace public pour 15 000 véhicules. Par ailleurs nous savons que nous sommes la seule ville gratuite et que les habitants des villes limitrophes viennent se garer. Un diagnostic est en cours et à partir des conclusions. Il faudra décider collectivement comment nous agissons pour la Ville en définissant des priorités.

THÈME 10 – MOBILITÉS :

Question 20 : Sécuriser la **circulation des piétons** sur tout le quartier.

- **RÉPONSE** : C'est une question qui revient souvent, concernant tel ou tel lieu précis que nous pouvons ainsi déjà identifier, mais à propos de laquelle nous devons faire appel à l'expertise des usagers de la voirie pour être efficaces. À ce titre il nous semble intéressant d'organiser à terme un Atelier de quartier pour identifier précisément les zones dangereuses et des solutions potentielles, notamment sur les trajets domicile-école.

Question 21 : Un projet de **franchissement 'doux' de la n3** (au niveau de la rue de la commune de Paris ou du futur aménagement du site Syctom) pour favoriser un accès aux berges du canal aux piétons ou cyclistes est-il envisagé ? Quand sera aménagé l'**accès au canal** ? J'ai vu dans le PowerPoint de présentation de la réunion de 2023 que des accès sont envisagés. Ou en sont les projets avec les villes dont dépend le canal à savoir Pantin et Bobigny ?

- **RÉPONSE** : L'accès au canal est lié à plusieurs grands projets d'aménagement, qui s'inscrivent dans le temps long de l'urbanisme. Il y a, la Phase 2 de la ZAC de l'Horloge, projet sur 10 ans, très lié au projet NOVAXIA qui liera par une voie verte les coteaux et l'école jusqu'au canal. Il y aussi le projet du Syctom prévu actuellement pour 2028, le projet du TZen3, portée par le Département dont le financement a été validé dans le cadre du contrat de plan État Région fixant sur 7 ans les d'investissement et donc une livraison envisagée en 2030. *A priori* une concertation devrait avoir lieu au cours du second semestre 2024 avec notamment la question des franchissements.

Question 22 : Il y a un besoin de **plus de transports en commun**, en augmentant la fréquence des bus. Où en est le projet du TZen3 ?

- **RÉPONSE** : La Ville n'a pas la compétence de la gestion des transports en commun sur la Ville, c'est la région avec IDF Mobilités, et la RATP sous contrat avec eux, qui gèrent ces transports. Nous avons néanmoins sur la Ville l'arrivée de deux transports structurants qui desserviront plus directement le Plateau et les Trois Communes avec d'une part la ligne 11 et 2 stations de métro (Carnot et Serge Gainsbourg) et d'autre part le T1. La proximité du Métro 5 place aujourd'hui les Bas-Pays dans une situation plus favorable. Pour les bus nous avons déjà mené un travail d'influence auprès des acteurs compétents pour conserver deux lignes sur la Ville pour que tous les quartiers restent connectés par le réseau au Centre-Ville et notamment à l'Hôtel de Ville. Pour les Bas-Pays c'est la ligne 318 qui étaient concernée et qui continuera à desservir le quartier même après l'ouverture de la prolongation du métro ce qui n'était pas initialement prévu. Nous avons un groupe de travail d'élus qui étudie régulièrement les possibilités de proposer des améliorations ou modifications et nous restons ouverts dans le cadre de ces assemblées à l'expression de besoins plus précis qui pourraient alimenter ce travail.

Comme indiquée sur la question précédente, l'implantation du TZen3 à proximité des bas pays est portée par le Département. Le calendrier peut encore évoluer mais une

concertation est prévue après réalisation de la phase scénario fin 2024. La validation des premières esquisses est en cours pour pouvoir proposer des éléments dans les concertations dont les modalités restent à définir. À ce stade on ne peut pas en dire plus si ce n'est que le dernier horizon de mise en service communiqué était 2030, date qui peut évoluer. Il faut savoir qu'un premier projet, qui avait fait l'objet d'une communication bien plus dense qu'aujourd'hui, a été abandonné, du moins reporté et que certaines documentations disponibles en ligne s'y réfèrent mais ne sont plus à jour.

THÈME 11 – AVENUE GASTON ROUSSEL :

Question 23 : Sur l'avenue Gaston Roussel, beaucoup de questions se posent. D'abord le risque de chutes dû au revêtement du **sol très glissant** lorsqu'il est humide. Ensuite le **stationnement chaotique** sur les trottoirs, puis un certain nombre **de potelets bas qui peuvent représenter un danger** (au 129 de la rue). C'est **difficile de circuler à pied** s'y l'on y ajoute la dégradation du trottoir. Il manque aussi une des aménagements pour sécuriser les cyclistes, **une piste** est-elle prévue ?

- **RÉPONSE :** L'avenue Gaston Roussel est concernée par de nombreuses questions, nous avons fait le choix de proposer une réponse globale en précisant d'abord que c'est une voirie départementale. Cela signifie que les réfections et aménagements ne sont pas de notre compétence. Nos services techniques ont signalé à ceux du Département l'expression de besoins de réfections des trottoirs et d'aménagements cyclables. Les services départementaux ont tout de suite alerté sur le manque de places pour installer des pistes en raison de la largeur de l'avenue.

Par ailleurs le réaménagement de l'avenue Gaston Roussel est prévu dans le cadre de la ZAC de l'Horloge porté par Est-Ensemble et Sequano. Cela pourrait se faire en 2025 mais le calendrier devra être confirmé. Cela peut signifier aussi, selon les aménagements, qu'il peut être plus judicieux d'attendre la fin des travaux.

Nos actions récurrentes sur le terrain et les temps d'échange lors de l'assemblée nous permettent d'identifier le poids des attentes concernant cette voie et nous allons entamer une discussion avec le Département pour penser à la réhabilitation de la voie. Des contraintes importantes peuvent néanmoins émerger et cela prendra du temps. L'expression de vos besoins est essentielle.

Les réponses aux remarques pointées :

- Les trottoirs glissants ont été grenillés en surface pour améliorer l'adhérence sur toute la longueur en dalle entre le pavillon de l'Horloge et la rue Louise Dory.
- Le service voirie a été saisi en ce qui concerne les potelets signalés.
- La Police municipale a été prévenue pour intensifier la verbalisation du stationnement sauvage.

THÈME 12 – COMMUNICATION :

Question 24 : Il y a un manque de réunions et **d'informations dédiés aux nouveaux habitants**. Ne pourrait-on pas imaginer un guide ?

- **RÉPONSE :** Cette question touche à un vrai besoin, dans une ville avec des nombreux nouveaux habitants chaque année. Nous devons développer une communication orientée vers elles et eux. Ce pourrait être un guide dédié, mais nous devons déjà intégrer ce besoin dans la politique de refonte de notre site internet en cours. En revanche, paradoxalement le nombre de nouveaux habitants pourrait nous gêner pour organiser une demi-journée sur un format classique de réunion d'accueil. En effet 5% de croissance, cela représente plus de 1500 habitants par an en plus ce qui représenterait un évènement très important, nécessitant des ressources, ou des jauges sur inscription, etc.

Néanmoins nous estimons que certains temps forts représentent des occasions d'accueillir les nouveaux habitants et pourraient être aménagés en ce sens, avec le forum de rentrée, notamment pour les familles ou la semaine bleue, pour les retraités. Nous pourrions aussi imaginer des temps sur mesure, dans le cadre des copropriétés entre conseils syndicaux et adjoints de quartiers par exemple.

Question 25 : La **communication avec la mairie pourrait être meilleure**. Il faudrait aussi revoir l'arborescence du site internet.

- **RÉPONSE :** Nous menons des campagnes de communication (affichage, magazine, réseaux sociaux, etc.), en fonction de nos moyens et en considérant que, pour les évènements par exemple, nous devons la plupart du temps communiquer sur plusieurs sujets en même temps. Cela limite d'autant plus les moyens que nous pouvons déployer pour chaque sujet. Parfois nous constatons également que les affiches ne sont pas lues alors qu'elles sont présentes.

Sur la communication nous effectuons aussi un travail pour mieux répondre aux demandes que nous recevons par courriers ou autre, avec des premiers progrès déjà observés. Mais certains sujets peuvent être très complexes et demander beaucoup de travail pour nos services, or nous sommes dans une ville qui grandit avec de nombreux besoins et nous peinons à recruter sur un marché compliqué pour les Collectivités. Sur la réponse au téléphone nous avons constaté un manque d'efficacité et nous menons une réflexion pour l'améliorer.

La refonte du site internet est un chantier que nous allons travailler sur la deuxième partie du mandat. Il nécessite beaucoup de travail mais fait partie de nos priorités en matière de communication.

MERCI DE VOTRE ATTENTION